

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** ») ont pour objet de régir les relations contractuelles entre

D'une part

Maître Anna KLEIN, Avocate aux Barreaux de Marseille et New York exerçant en qualité d'entrepreneur individuel sous le numéro de SIREN 852 001 445, domiciliée au 57 cours Pierre Puget 13006 Marseille (ci-après l'« **Avocate** »)
06 17 84 19 99 / ak@annaklein-avocat.com

Et d'autre part

Ses clients, qu'ils soient professionnels ou particuliers (ci-après le ou les « **Client(s)** »).

L'Avocate et le Client sont individuellement désignés comme une « **Partie** » et collectivement comme les « **Parties** ».

Les CGV prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières émanant du Client. Les éventuelles conditions générales d'achat du Client ne sont pas opposables à l'Avocate.

L'Avocate se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Il est cependant expressément précisé que les CGV qui s'appliqueront seront celles en vigueur et acceptées par le Client lors de sa Commande (tel que ce terme est défini ci-après).

En cas de conditions particulières prévues notamment dans le cadre d'une convention d'honoraires, les CGV continuent de s'appliquer. En cas de discordance entre les CGV et les conditions particulières, et/ou dans le silence des CGV, les conditions particulières prévalent.

1. Objet

L'Avocate fournit à ses Clients des services juridiques de différentes natures (ci-après les « **Services** »).

Parmi les Services qu'elle fournit, l'Avocate propose à ses Clients de réserver en ligne des consultations d'une durée d'une demi-heure (1/2h) ou une heure (1h), qui se tiennent ensuite par visioconférence lors du créneau sélectionné (ci-après les « **Consultations** »).

Les présentes CGV ont pour objet de régir uniquement les conditions de commercialisation par l'Avocate des Consultations réservées en ligne par les Clients par le biais du site internet <https://annaklein-avocat.com/> (ci-après le « **Site** »).

Les autres Services fournis par l'Avocate ne sont pas régis par les présentes CGV. Lorsque le Client sollicite l'Avocate pour d'autres Services, une convention d'honoraires sera établie entre le Client et l'Avocate.

Le Client reconnaît expressément que lors des Consultations, l'Avocate ne se basera que sur ses compétences, ses connaissances son expérience et son expertise dans ses domaines d'exercice (ensemble ci-après le « **Domaine d'Expertise** »).

A ce titre, il est expressément précisé que le Domaine d'Expertise de l'Avocate est strictement limité au droit français dans les domaines suivants : propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit des marques, brevets pour les aspects juridiques et à l'exception de toute compétence technique sur la matière concernée, noms de domaine, dessins et modèles, savoir-faire) protection des données à caractère personnel (RGPD), contrats commerciaux, droit à l'image, protection de la vie privée, liberté d'expression, droit d'internet, droit de l'audiovisuel, droit des nouvelles technologies, droit des médias, droit de la consommation.

Toute question étrangère au Domaine d'Expertise de l'Avocate ne sera pas traitée dans le cadre de la Consultation.

Le Client comprend et reconnaît que même lorsque les questions abordées lors de la Consultations relèvent du Domaine d'Expertise de l'Avocate, certaines questions peuvent nécessiter des recherches et/ou approfondissements en dehors de la Consultation.

A ce titre, le Client reconnaît expressément que la Consultation n'a pas pour but de régler toutes les questions du Client de façon exhaustive, mais d'apporter des éclaircissements dans le Domaine d'Expertise, et le cas échéant d'envisager une stratégie sur les actions à suivre.

Les CGV s'appliquent sans aucune restriction ni réserve à l'ensemble des Consultations réservées en ligne par le Client sur le Site (ci-après désigné la ou les « **Commande(s)** »).

En validant sa Commande, le Client garantit qu'il est majeur et qu'il a la capacité juridique de contracter en son nom ou au nom de l'entité qu'il représente.

2. Processus de Commande

L'ensemble des visiteurs du Site peuvent réserver une ou plusieurs Consultations sur l'onglet « réservation » du Site accessible à l'URL suivant :

<https://annaklein-avocat.com/rendez-vous-fr/>

Le Client sélectionne la durée de la Consultation, qui peut être de trente (30) minutes ou d'une (1) heure.

Une liste de créneaux provisoirement disponible apparaît. Le Client sélectionne le créneau souhaité (ci-après le « **Créneau Commandé** »).

Le Client complète ses coordonnées, et précise l'objet de sa demande.

Il est expressément précisé que les indications fournies par le Client sur l'objet de sa demande permettront de garantir la qualité et la pertinence de la Consultation.

Cependant, le Client reconnaît et comprend que sa demande ne fera l'objet d'aucune étude ou analyse préalable en dehors du créneau de la Consultation, sauf conditions particulières expressément convenues entre l'Avocate et le Client dans le cadre d'une convention d'honoraires, qui complètera alors les présentes CGV.

Le Client comprend et reconnaît que le Créneau Commandé correspond à la durée maximale de la Consultation. Aucun dépassement de temps ne sera envisageable, sauf accord exprès de l'Avocate et sous réserve de disponibilité, auquel cas des honoraires complémentaires pourront être facturés au taux horaire de deux cent cinquante euros hors taxes par heure (250 € HT / heure), avec un décompte par quart d'heure entamé. Une facture complémentaire sera alors envoyée par email.

Afin de valider sa Commande, le Client devra reconnaître accepter les présentes CGV, et avoir pris connaissance de la politique de confidentialité et de protection des données de l'Avocate, puis cliquer sur le bouton « réserver ».

Après validation de sa Commande, le Client recevra un email de bonne prise en considération de sa Commande. Cependant, à ce stade, le Créneau Commandé n'est pas encore validé.

L'Avocate tiendra à jour autant que possible le planning des disponibilités, cependant dans la mesure où les disponibilités de l'Avocate sont très variables, il est expressément précisé que tout Créneau Commandé par le Client devra être accepté et validé a posteriori par l'Avocate.

Ce n'est qu'après validation du Créneau Commandé par l'Avocate que le créneau de la Consultation sera réservé (ci-après le « **Créneau Réserve** »).

Le Client recevra alors par email un lien de paiement par le biais de la plateforme « Stripe » ainsi qu'un lien de visioconférence par le biais de la plateforme « Teams ».

Dans l'hypothèse où le Créneau Commandé ne serait pas disponible, l'Avocate ne validera pas le Créneau Commandé et annulera la Commande. Dans cette hypothèse, aucun paiement n'aura à être effectué par le Client pour la Commande annulée. L'Avocate pourra alors recontacter le Client afin de lui proposer d'autres créneaux par email. Si un autre créneau convient, le Client pourra alors procéder à une nouvelle Commande.

3. Conditions financières

3.1. Prix

A la date de la Commande, le prix de la Consultation (ci-après le « **Prix** ») est fixé à :

- Pour les Consultations d'une demi-heure (1/2h) : Cent vingt-cinq euros hors taxes (125 € HT), soit cent cinquante euros toutes taxes comprises (150 € TTC)
- Pour les Consultation d'une heure (1h) : Deux cent cinquante euros hors taxes (250 € HT), soit trois cents euros toutes taxes comprises (300 € TTC)

Le Prix des Consultations est susceptible d'être modifié à tout moment pour l'avenir. Le Prix applicable sera celui en vigueur lors de la validation de la Commande par le Client.

Il est expressément précisé que le Prix ne couvre que la Consultation pour la durée maximale sélectionnée. Dans l'hypothèse où le Client mettrait fin à la Consultation avant l'épuisement de la durée maximale sélectionnée, aucun remboursement ne serait effectué.

Les dépassements de temps lors de la Consultation seront susceptibles d'être facturés au taux horaire de deux cent cinquante euros hors taxes par heure (250 € HT / heure), avec un décompte par quart d'heure entamé, ce que le Client reconnaît expressément et accepte. Une facture complémentaire lui sera alors envoyée.

Toutes les actions supplémentaires que le Client souhaiterait confier à l'Avocate en dehors de la Consultation feront l'objet d'une convention d'honoraires distincte et de la facturation d'honoraires complémentaires.

3.2. Conditions de règlement

Les Prix applicables, et renseignés sur le Site, sont exprimés en Euros (€) et en hors taxes (HT).

Suite à la validation de sa Commande par l'Avocate, le Client recevra un email de confirmation dans lequel il trouvera un lien de paiement lui permettant de régler en ligne par carte bancaire le Prix toutes taxes comprises (TTC). Le détail du Prix HT, de la TVA applicable et du Prix TTC apparaîtront sur la page de confirmation. Une facture sera également fournie.

Le règlement du Prix TTC devra avoir été réceptionné dans son intégralité par l'Avocate avant le Créneau Réserve de la Consultation. A défaut, la Consultation pourra ne pas être honorée.

3.3. Délai et retard de paiement

Les factures doivent être réglées à réception. Le règlement doit avoir été réceptionné au plus tard dans un délai de cinq (5) jours calendaires, et en toute hypothèse avant le Créneau Réserve de la Consultation.

A défaut, l'Avocate se réserve la possibilité de résilier le contrat pour faute, dans les conditions décrites à l'article 7, et en conséquence la Consultation ne sera pas honorée,

Dans l'hypothèse où l'Avocate accepterait à titre exceptionnel d'honorer une Consultation avant d'avoir réceptionné le paiement, en cas de retard de paiement par le Client, les pénalités sont égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Le Client sera également redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €).

3.4. Aide juridictionnelle et assurance juridique

L'Avocat informe le Client du mécanisme de l'aide juridictionnelle qui permet la prise en charge des honoraires d'avocat par l'État, totalement ou partiellement et suivant un barème

préétabli, lorsque l'avocat accepte d'intervenir au bénéfice d'un client dont les ressources sont inférieures à un plafond fixé par l'administration.

Le Client déclare que ses ressources et/ou son patrimoine ne le rend pas éligible au mécanisme de l'aide juridictionnelle ou qu'il entend expressément renoncer par les présentes à solliciter le bénéfice de l'aide juridictionnelle.

Le Client est par ailleurs informé de la possibilité que son contrat d'assurance personnelle comporte une assurance de protection juridique permettant la prise en charge partielle des honoraires de l'Avocate suivant le barème établi par la compagnie d'assurance.

Le Client déclare faire son affaire de la mise en œuvre éventuelle de son assurance de protection juridique et du remboursement par sa compagnie d'assurances de la partie des honoraires de l'Avocate correspondant au barème de la compagnie.

Le Client reconnaît qu'il demeure libre du choix de son avocat, et qu'en aucune manière le barème établi par la compagnie d'assurances ne pourra se substituer au montant des honoraires fixé par les présentes et/ou par toute convention d'honoraires de l'Avocate.

3.5. Remboursements

En cas d'annulation par l'Avocate du Créneau Réservé, l'Avocate remboursera le Prix de la Consultation si celui-ci a préalablement été versé par le Client, et ce uniquement dans les conditions strictement définies dans les présentes CGV.

Les sommes versées seront restituées au Client par le biais de la plateforme Stripe sur le moyen de paiement utilisé lors de son règlement, conformément aux conditions de Stripe.

4. Durée du Contrat

Le présent contrat est à exécution instantanée.

Il prend fin après la réalisation des obligations respectives des Parties, c'est-à-dire après le paiement intégral du Prix par le Client, et après la réalisation de la Consultation par l'Avocate.

Le contrat ne peut pas être résilié par les Parties, sauf dans les cas d'annulation prévus par l'article 5, ou bien pour faute (article 7), en cas d'imprévision (article 8) ou de force majeure (articles 9).

5. Modification ou annulation de la Commande

5.1. Par le Client

Une fois la Commande validée par le Client, celle-ci est ferme et définitive. Le Client n'aura pas la possibilité de l'annuler, sauf accord exprès par écrit de l'Avocate à titre exceptionnel et strictement discrétionnaire.

En cas d'indisponibilité du Client lors du Créneau Réserve, le Client aura la possibilité de demander à modifier le créneau en contactant l'Avocate par email, et ce au plus tard quarante-huit (48) heures avant le Créneau Réserve initialement. L'Avocate proposera alors de nouveaux créneaux parmi ses disponibilités pour tenter de reprogrammer la Consultation.

En cas d'absence du Client lors du Créneau Réserve pour la Consultation, ou en cas d'annulation à moins de quarante-huit (48) heures, les sommes versées à l'Avocate resteront intégralement acquises. Aucun remboursement ne sera effectué. Aucune reprogrammation ne sera envisagée, sauf accord exprès par écrit de l'Avocate à titre exceptionnel et strictement discrétionnaire.

Si le Client n'utilise pas l'intégralité du Créneau Réserve lors de la Consultation, les sommes versées à l'Avocate resteront intégralement acquises. Aucun remboursement total ou partiel ne sera effectué.

Le Créneau Réserve correspond à la durée maximale de la Consultation. Aucun dépassement de temps ne sera envisageable, sauf accord exprès de l'Avocate et sous réserve de disponibilité, auquel cas des honoraires complémentaires pourront être facturés au taux horaire de deux cent cinquante euros hors taxes par heure (250 € HT / heure), avec un décompte par quart d'heure entamé. Une facture complémentaire sera alors envoyée par email.

5.2. Par l'Avocate

L'Avocate mettra à jour sur le Site ses disponibilités dans la mesure du possible, cependant la nature de son activité rend son planning variable et parfois imprévisible, notamment au vu des urgences et impératifs qui se présentent dans le cadre de son exercice,

A réception de la Commande du Client, l'Avocate pourra valider ou refuser le Créneau Commandé par le Client, et ce sans motif.

De manière exceptionnelle, il se peut également que l'Avocate soit contrainte d'annuler un Créneau Réserve, après l'avoir validé.

En cas d'indisponibilité sur le Créneau Commandé, ou en cas de nécessiter d'annuler un Créneau Réserve, l'Avocate contactera le Client par email dans les meilleurs délais pour tenter de convenir d'un nouveau créneau :

- Si le Client est disponible sur un autre créneau proposé par l'Avocate, la Commande sera modifiée et la Consultation aura lieu lors du nouveau créneau convenu entre les Parties.
- Si le Client et l'Avocate ne parviennent pas à convenir d'un nouveau créneau, la Commande sera alors annulée. Dans l'hypothèse où un paiement aurait déjà été effectué par le Client, le montant versé sera alors intégralement restitué par l'Avocate dans les conditions de l'article 3.5.

Le Client devra faire connaître son choix à l'Avocate dans un délai maximum de cinq (5) jours calendaires à compter de la notification de l'Avocate, et dans un délai raisonnable avant les

nouveaux créneaux proposés. A défaut de réponse dans les délais susvisés, l'Avocate procédera à l'annulation de la Commande et au remboursement de toute éventuelle somme d'argent versée dans les conditions de l'article 3.5.

Après indication de ses disponibilités par le Client, les nouveaux créneaux proposés et/ou sélectionnés ne seront réservés qu'après validation finale par l'Avocate.

Par ailleurs, l'Avocate se réserve également le droit de refuser une Commande de Consultation si la demande formulée ne relève pas du Domaine d'Expertise de l'Avocate ou si les informations fournies lors du processus de Commande sont insuffisamment précises pour en assurer le traitement adéquat.

6. Résiliation pour faute

En cas de non-respect par le Client de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, et/ou en cas de comportement irrespectueux, l'Avocate pourra résilier le contrat pour faute et ainsi annuler toute commande et/ou mettre fin à toute Consultation aux torts du Client. Dans cette hypothèse, les sommes versées ne feront l'objet d'aucun remboursement.

7. Imprévision

Conformément à l'article 1195 du Code civil, dans l'hypothèse où l'exécution du Contrat deviendrait excessivement onéreuse pour l'Avocate, celle-ci peut demander une renégociation du Contrat pour en modifier le Prix et/ou la date/heure.

8. Force majeure

L'Avocate pourra suspendre ou se soustraire à ses obligations aux termes du Contrat, et ce sans indemnité pour le Client, en cas d'évènement de force majeure rendant l'exécution des obligations contractuelles de l'Avocate impossible, de façon temporaire ou permanente, tel que ce concept est défini par la jurisprudence Française et dans les conditions de l'article 1218 du Code civil.

9. Droit de rétractation

Lorsque le Client est un particulier non-professionnel, celui-ci dispose d'un droit de rétractation, en application de l'article L.221-18 du Code de la consommation, qu'il peut exercer dans les délais légaux en envoyant le formulaire de rétractation en Annexe 1 complété, ou tout autre courrier exprimant de façon dénuée de toute ambiguïté son intention d'exercer son droit de rétractation, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de contact renseignée à l'article 16 des CGV.

Le courrier devra être envoyé au plus tard le 14^{ème} jour calendaire à compter du lendemain du jour de sa validation de la Commande. Si le dernier jour du délai tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Dans cette hypothèse, l'Avocate remboursera toute somme versée dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la réception du courrier recommandé avec avis de réception exerçant le droit de rétractation. Les frais d'envoi en recommandé resteront à la charge exclusive du Client souhaitant exercer son droit de rétractation.

La décision de se rétracter du Client particulier doit impérativement être portée à la connaissance de l'Avocat avant le Créneau Réserve.

Lorsque le Créneau Commandé choisi par le Client se situe pendant le délai de rétractation, le Client reconnaît expressément qu'il ne pourra plus exercer son droit de rétractation à compter de la date de la Consultation.

10. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, l'Avocate est amenée à traiter des données à caractère personnel concernant le Client. L'Avocate s'engage à effectuer l'ensemble des opérations de traitement de données personnelles conformément à la réglementation en vigueur, notamment conformément au règlement UE n°2016/679 dit « Règlement Général relatif à la Protection des Données » (le « RGPD ») et à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Pour plus de renseignements concernant les traitements de données personnelles le concernant et concernant ses droits, le Client est invité à consulter la Politique de Confidentialité de l'Avocate, accessible au lien suivant :

<https://annaklein-avocat.com/politique-de-confidentialite/>

11. Propriété intellectuelle

L'Avocate est propriétaire des droits de propriété intellectuelle, ou titulaire d'une autorisation adéquate, sur les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que sur l'ensemble des contenus, documents et éléments communiqués au Client ou figurant sur le Site.

En l'absence d'accord écrit de la part de l'Avocate, et à l'exception des travaux expressément réalisés pour le Client dans le cadre des missions de l'Avocate, les Clients et les tiers sont tenus de s'abstenir d'utiliser, de publier, de transférer et/ou de modifier, de façon totale ou partielle, l'ensemble des documents et éléments communiqués par l'Avocate ou figurant sur le Site.

Les dispositions de cet article sont maintenues après la fin du Contrat et pendant toute la durée légale des droits.

12. Médiation

Le Client particulier est informé de la possibilité qui lui est offerte par l'article L.612-1 du Code de la consommation, en cas de litige résultant du présent contrat, d'avoir recours à un médiateur de la consommation.

Le Client, s'il le souhaite, peut aussi saisir le médiateur de la consommation de la profession d'avocat :

Mme Carole Pascarel

180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Email : mediateur-conso@mediateur-consommation-avocat.fr

Site Internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>

Le Client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de l'Avocate par une réclamation écrite.

13. Divers

Le contrat (en ce compris les présentes CGV, la Commande et les éventuelles conditions particulières) constitue l'expression complète et définitive de l'accord entre les Parties concernant la réservation de Consultations sur le Site. (Ci-après le « **Contrat** »).

Le Contrat ne pourra être modifié que dans les conditions prévues aux termes des présentes, ou par voie d'avenant écrit et signé par les deux (2) parties.

Chaque clause du Contrat doit s'interpréter de manière à ce qu'elle soit valide selon le droit applicable. La nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation du Contrat n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du Contrat ou de tout autre terme ou stipulation de celui-ci. En outre, à la place de toute stipulation nulle ou non exécutoire, les Parties y substitueront une stipulation valable et exécutoire aussi proche que possible de la stipulation nulle ou non exécutoire.

Le Contrat est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Le Contrat est régi par le droit français.

En cas de différend relatif ou en lien avec le Contrat, les Parties s'efforceront de résoudre celui-ci à l'amiable.

Le Client consommateur peut également choisir d'avoir recours au médiateur de la consommation dans les conditions de l'article 12.

A défaut, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille pourra être saisi à la requête de la Partie la plus diligente.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations du Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Annexe 1

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

A l'attention de Anna Klein Avocat – 57 cours Pierre Puget, 13006 Marseille

Désignation du Client consommateur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Désignation de la Commande

Service commandé :

.....

.....

.....

Prix :

Date de la Commande :

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, j'exerce par la présente mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer le Prix susmentionné au plus tard dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la réception de la présente, conformément aux dispositions de l'article L.221-24 du Code de la consommation.

Date :

Signature :